

DÉLIBÉRATION N°DL20220215 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 12 DÉCEMBRE 2022

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 02/12/2022 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 6 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO (à partir de 19h38), Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Raphaël BERNOU (à partir de 19h24), Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT ; M Pierre-Mary DESHAYES

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Stéphanie CALACIURA a donné procuration à M. Jean-Luc DEGRAIX

M. Gilles GRECO a donné procuration à M. Axel DUGUA (jusqu'à 19h38)

Mme Florence VILLEDIEU a donné procuration à M. Jean-Luc BOUCHACOURT

Mme Abba CIPRIANI a donné procuration à Mme Sandrine FRANÇON

M. Raphaël BERNOU a donné procuration à Mme Béatrice COFFY (jusqu'à 19h24)

Mme Dudu TOPALOGLU a donné procuration à Mme Sylvie THEILLARD

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Geneviève MASSACRIER.

**PERSONNEL COMMUNAL - MISES À DISPOSITION AUPRÈS DE DIVERS ORGANISMES
ET ASSOCIATIONS LOCALES POUR L'ANNÉE 2023 - RENOUVELLEMENT**

Mme Béatrice COFFY expose ce qui suit :

La commune de Saint-Chamond emploie, depuis plusieurs années, du personnel qu'elle met à la disposition d'associations locales. Les organismes concernés par ce dispositif présentent une vocation sociale, socioculturelle, culturelle ou encore sportive.

Le statut général des fonctionnaires de l'État et des collectivités territoriales (titre III portant dispositions diverses à la fonction publique territoriale) fixe les conditions selon lesquelles les agents sont susceptibles d'être mis à disposition d'organismes d'intérêt général.

Conformément à l'article L.512-12 du code général de la fonction publique, l'assemblée municipale doit être informée des mesures envisagées.

La commune souhaite renouveler pour l'année 2023 les mises à disposition de personnel communal auprès de divers organismes et associations locales, récapitulées dans le tableau ci-dessous.

Les agents ainsi mis à disposition feront l'objet d'un arrêté individuel.

ETAT DES AGENTS MIS À DISPOSITION 2023			
LIEU DE MISE A DISPOSITION	CADRE D'EMPLOIS	MISSIONS	TEMPS TRAVAIL DURÉE HEBDO
CGOS	Adjoint administratif	Gestion	Temps complet
Club amical des retraités de Fonsala	Adjoint technique	Entretien	1h 00 mn

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DÉCIDE :

- **de prendre acte** du renouvellement des mises à disposition du personnel communal pour l'année 2023.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 13/12/2022



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Hervé REYNAUD

Geneviève MASSACRIER

Date de mise en ligne 19 décembre 2022